Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne L1 Droit – Groupe 1 – CM du Professeur Claire Lovisi TD Introduction historique au droit – Mme Nga Bellis-Phan Groupes IHD 101, 105, 112

### Corrections des derniers DMs

## Commentaire de l'Ordonnance de Soissons (1155)

Problématique : Comment la promesse de la paix royale renforce-t-elle l'autorité monarchique au détriment du pouvoir féodal ?

- I. La proclamation solennelle de la paix royale devant les Grands du royaume
- A. Les prolongements royaux de la paix de Dieu
- B. Une paix royale exigée par le gouvernement par conseil
- II. Les engagements juridiques des Grands au respect de la paix royale
- A. La promesse d'une protection décennale des sujets du royaume
- B. Le respect des engagements garanti par la justice du roi

## Commentaire du texte de Domat, Traité des lois (1689)

Problématique : Comment la place accordée à chacune des sources juridiques dans la France du XVIIe siècle traduit-elle la volonté politique du roi de France de s'affirmer face aux puissances étrangères ?

- I. Le poids incontestable des sources de droit français dans le paysage juridique de l'Ancien Régime
- A. La mise en avant d'une législation royale générale par sa portée
- B. La rationalisation des droits coutumiers grâce à une politique de l'écrit
- II. La limitation consciente des sources de droits savants pour protéger l'autorité du roi de France
- A. Le droit romain accueilli comme simple droit supplétif
- B. Le droit canonique examiné sous le filtre du gallicanisme juridique

## Commentaire de l'Ordonnance de Fontainebleau de Louis XV (1717)

Problématique : Comment le conflit autour de la succession au trône de France des enfants légitimés de Louis XIV a-t-il rendu nécessaire un rappel des lois fondamentales du royaume ?

- I. Le conflit juridique autour du statut des enfants légitimés des rois de France
- A. La volonté politique commune d'écarter une guerre civile à la succession au trône
- B. La remise en cause des actes juridiques antérieurs portant atteinte à la dévolution de la Couronne
- II. Le renouvellement de la sauvegarde des lois fondamentales du royaume
- A. Le souverain érigé en gardien des lois fondamentales du royaume
- B. La mission royale du maintien de l'ordre juridique au service d'une nation française

#### Commentaire du texte de Portalis, Discours préliminaire sur le projet de Code civil (1801)

Problématique : Quels modèles de codification les rédacteurs du Code civil de 1804 entendent-ils écarter afin d'assurer la longévité de cette œuvre juridique ?

- I. La renonciation au modèle du législateur omniscient en matière civile
- A. Les limites infranchissables d'une codification à visée exhaustive

- B. La rédaction de principes directeurs suffisamment précis pour être utiles aux citoyens
- II. La renonciation au modèle du juge asservi à un système de rescrit
- A. La confiance accordée au juge pour l'interprétation fine de la loi aux cas particuliers
- B. Un raisonnement éclairé par d'autres sources de droit en cas d'insuffisance de la loi

# Correction du Galop d'essai

#### Dissertation

Problématique : Comment évoluent les rapports de force entre droit et religion depuis l'Antiquité orientale à la chute de l'Empire romain d'Occident ?

- I. La place prépondérante du religieux autour du droit dans les civilisations préromaines
- A. La fierté d'un droit religieux dans les droits du Proche-Orient ancien
- B. La prééminence du droit des hommes sur les principes des dieux dans la démocratie athénienne
- II. La diminution de l'influence des religions sur le droit romain
- A. La mise à l'écrit du droit pour s'affranchir des rites religieux
- B. L'indépendance de la science du droit face aux concepts religieux

## Commentaire de la constitution Deo Auctore de Justinien (530)

Problématique : Comment Justinien s'inscrit-il dans une tradition juridique pour promouvoir une compilation novatrice de la science du droit ?

- I. L'inscription du Digeste dans une législation impériale de renouveau juridique
- A. La légitimité religieuse d'un empereur législateur
- B. De la codification réussie des lois à l'ambition de compiler le droit
- II. Des méthodes de travail fondées sur l'objectif d'un droit organisé
- A. Un examen objectif de toute la science du droit
- B. La liberté des choix garantie aux spécialistes du droit